



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection des consommateurs

Question écrite n° 28025

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, sur les possibilités de recours qu'ont les consommateurs en cas de défaillance d'un auto-entrepreneur. Il fait notamment référence à des travaux relevant du secteur de l'artisanat et du bâtiment qui ne seraient pas achevés, alors qu'ils ont été réglés en partie par le client, ou encore à des malfaçons. Il lui demande si des évolutions législatives visant à mieux protéger le consommateur sont prévues dans ces cas de figure.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28025

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Économie sociale et solidaire et consommation

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5699

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)